

**HUBERT REEVES**

et son équipe Coordination: Nelly (Ligue Roc) [opinions@canoe.com](mailto:opinions@canoe.com)

## UNE ONU DE L'ENVIRONNEMENT

**L**a Charte de l'ONU est l'instrument constitutif qui fixe les droits et les obligations des États membres et porte la création des organes et des procédures.

Voici son préambule :

NOUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES, RÉSOLUS

- à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

- à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

- à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

- à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

ET À CES FINS

- à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

- à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

- à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

- à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

AVONS DÉCIDÉ D'ASSOCIER NOS EFFORTS POUR RÉALISER CES DESSEINS.

La CHARTE fut signée en 1945.

Le péril écologique, cet autre fléau à combattre, demande maintenant une Organisation des Nations Unies, cette fois pour l'Environnement, qui reste à créer.

Ses amis sont déjà aussi nombreux que les 51 États membres originels de l'ONU. .

### DÉFINITION

L'ONU devrait :

- Incarner la conscience environnementale de la communauté internationale.

- Devenir une autorité politique de référence et élaborer des stratégies transversales.

- Être un chef de file faisant autorité au sein des Nations Unies en matière d'environnement.

- Créer les conditions d'une pleine implication de tous les acteurs concernés.

- Rationaliser le système de Gouvernance internationale de

l'environnement.

- Renforcer la coordination entre les acteurs.

- Consolider les financements internationaux en faveur de l'environnement.

Ses principales fonctions seraient donc :

- Définition des priorités et stratégies politiques environnementales globales.

- Production et/ou compilation de données scientifiques afin d'éclairer les décideurs.

- Fonction de veille et d'alerte environnementale.

- Renforcement des capacités des pays en voie de développement.

- Évaluation et rationalisation du système de gouvernance internationale de l'environnement.

- Coordination et synergies renforcées avec les agences des NU et les conventions environnementales.

- Consolidation financière (ressources stables, prévisibles et pérennes).

M. Bernard Kouchner, ministre français des Affaires étrangères et européennes, évoquait en juin 2007 l'idée de cette ONU. Le 12 février 2008, il intervenait à l'Assemblée générale de l'ONU lors du débat sur les changements climatiques... Mais ni lui ni personne, même pas le groupe des Amis de l'ONU qui s'était réuni à Agadir en avril 2007, ne parle de l'ONU en 2008. Le Canada reste muet.

**Le péril  
écologique, un  
autre fléau à  
combattre**